



Mairie de Bessoncourt



19 rue des Magnolias ☎ 03 84 29 93 67 email : bessoncourt.mairie@wanadoo.fr

13 mai 2015

PLANTATIONS DE PRINTEMPS

La plantation des fleurs dans les jardinières et vasques aura lieu le **samedi 23 mai**. Il est fait appel à des volontaires afin d'aider les membres de la commission environnement à mettre en place toutes les fleurs qui viendront égayer les rues du village pendant tout l'été.

Le rendez-vous est fixé à **9 heures** aux ateliers municipaux.

Merci d'avance à tous les bénévoles.

HORAIRES D'UTILISATION DES TONDEUSES

Le Préfet du Territoire de Belfort vient de prendre un arrêté réglementant les bruits de voisinage dans le Département.

Le Maire, après consultation de ses conseillers municipaux, en a profité pour revoir la réglementation au sein du village.

Il a donc modifié son arrêté de 1997 et il a été décidé d'appliquer les restrictions suivantes :

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique sont autorisés aux jours et horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h
- les jours fériés de 10h à 12h
- Leur utilisation n'est pas autorisée les dimanches

Pour information, l'arrêté préfectoral rappelle que :

Article 4 : « Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises doit interrompre ces travaux entre 20 h et 7 h et toute la journée des dimanches et jours fériés. »

Article 9 : « Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. »

Article 12 : « Les propriétaires ou utilisateurs de piscines sont tenus de prendre toutes mesures afin que les installations et équipements en fonctionnement ainsi que leur utilisation ne soient pas une source de nuisances sonores pour les riverains. »

INFORMATION SONO-IMPACTS

DU COTE DE LA MEDIATHEQUE

Vous avez été nombreux depuis quelques temps à vous débarrasser de certains de vos livres et d'en faire don à la médiathèque.

Nous avons décidé de jouer les intermédiaires entre votre grenier et la déchetterie et de récolter un bon nombre de ces documents quelque peu oubliés.

Nous proposons donc de les mettre à disposition du public gratuitement. Lors de votre passage à la médiathèque, n'hésitez pas à venir fouiner dans les étagères de ce nouvel espace appelé « TROC'OTHEQUE ».

Vous ferez sans doute de belles découvertes littéraires et donnerez ainsi une nouvelle vie au livre papier... aux auteurs... et leurs récits !

Afin que ce nouvel espace soit toujours alimenté, nous vous suggérons d'y déposer de temps à autre des ouvrages dont vous envisagez de vous séparer.

JOURNEE TRUITE ORGANISEE PAR L'AAPPMA (Association Agréée pour la Promotion et la Protection du Milieu Aquatique)

21 juin 2015 de 7H00 à 18H00

Carte pour la journée à 10 € -gratuit jusqu'à 12 ans

130 kilos de truites ont été déversés dont 30 kilos de truites de grosse taille.

Des lots seront offerts aux pêcheurs qui réaliseront les meilleures prises.

Buvette et un repas de midi proposé sur réservation.

Au menu :

Terrine maison et crudités, coq au vin et spätzles, fromage, dessert.

Tarif 20 €, gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.

Contact : Michel GUETLIN

03 84 29 81 93 (après 19H00)